

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

Rapport de la Commission des Bâtiments relatif au préavis 11/2023 (législature 2021-2026)

Concernant une demande de crédit de CHF 44'800,-

Pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile pour le Service des bâtiments (*collèges et structures d'accueil NUGA-Nurserie-Garderie et UAPE-Unité d'Accueil Pour Ecoliers*)

Mesdames, Messieurs,

Notre commission, composée de Madame Myriam BEDAT, Mme Jacqueline BURBIDGE RAINSLEY (rapporteuse), Mme Catherine DELUZ, Mme Diane MARCOZZI, Mme Florence MALHERBE VENDRELL (absente excusée), s'est réunie en date du mercredi 22 novembre 2023 avec Mme Dominique ALTHAUS, Mme Annick KOSEL, M Paul MENARD et M Gérald GIRARDET afin d'étudier le préavis **No 11/2023 Concernant une demande de crédit de CHF 44'800,- pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile pour le Service des bâtiments (*collèges et structures d'accueil NUGA-Nurserie-Garderie et UAPE-Unité d'Accueil Pour Ecoliers*)**. Nous remercions les membres du CODIR présents et l'Administration Générale de l'AISGE d'avoir répondu à toutes nos questions.

Nous avons reçu une copie de l'offre lors de la séance du 22 novembre 2023. L'offre concerne un Renault Trafic Fourgon Advance FG L1H1 2.0 pour un prix total, avec options, pneus d'hiver (inclus), rabais de flotte, « Aménagement Transformation Sortimo », de CHF 42'900,- (sous réserve de modifications des prix catalogues par l'importateur). Le délai de livraison sera environ février ou mars 2024, selon capacités de production en usine. Le véhicule utilitaire loué, sans avis, depuis le 1 octobre 2023 sera loué jusqu'à la livraison du nouveau véhicule.

Le véhicule proposé correspond aux normes de l'assurance (SUVA) avec une grille de séparation et des aménagements pour sécuriser les outils de travail. Nous trouvons le choix de véhicule plus judicieux.

En ce qui concerne l'environnement, malgré notre souhait d'avoir un véhicule électrique, pour des questions de budget et de puissance, on reste dans le diesel. Mais, le Renault aura 184g d'émissions CO2 comparé avec le précédent véhicule, le Volkswagen, qui aurait eu 231g d'émissions CO2.

Les membres du CODIR présents ont attiré notre attention, lors de cette séance, sur le fait que le service des bâtiments (le responsable des bâtiments et l'agente d'exploitation) de l'AISGE n'a pas accès aux pièces appartenant aux communes pour effectuer leurs travaux de réparations. De plus, 80% de leur travail est effectué pour les structures d'accueil. Le véhicule sera utilisé comme une pièce pour travailler. Leur travail peut engendrer du bruit et de la poussière et pour des questions de

sécurité, les enfants doivent être à distance. Il est donc nécessaire qu'une personne puisse être debout dans le véhicule.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir débattu, la commission des bâtiments, à l'unanimité des membres présents, propose aux membres de l'AISGE d'accepter le préavis **No 11/2023 Concernant une demande de crédit de CHF 44'800,- pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile pour le Service des bâtiments (collèges et structures d'accueil NUGA-Nursérie-Garderie et UAPE-Unité d'Accueil Pour Ecoliers).**

Madame Myriam BEDAT

Jacqueline BURBIDGE RAINSLEY (rapporteuse)

Catherine DELUZ

Diane MARCOZZI